



LE PLAN D'ACTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR L'EAU AU TOGO

Session 6

Mme TOZO Agbedidi Abia
Chef division Gestion des ressources en eau
Ministère de l'eau et de l'hydraulique villageoise, Togo

Atelier Régional

sur le processus d'adhésion de ratification et de mise en œuvre des Conventions sur les eaux partagées de surface et souterraines



Plan

- **Introduction**
- **Les réalisations depuis l'adhésion**
- **Les étapes d'élaboration de la stratégie**
- **Les leçons apprises**
- **Les prochaines actions**

Introduction

Le Togo a adhéré à la convention sur l'eau le 25 mai 2021. L'adhésion à la convention n'est pas une fin en soi. Il faut disposer d'un outil de mise en œuvre de la convention au niveau national. D'où la nécessité pour le Togo d'élaborer une stratégie , assortie d'un plan d'action de mise en œuvre.

Les réalisations depuis l'adhésion

1) Atelier de partage sur la convention (appui financier de la Convention) organisé

- Objectif : partager le contenu de la convention avec les acteurs, réfléchir sur les avantages que le Togo peut en tirer en tant qu'Etat partie et identifier les éléments d'élaboration d'une stratégie nationale pour sa mise en œuvre effective et efficace

2) Stratégie de mise en œuvre de la Convention (appui financier de la Convention) élaboré

Elle présente les acquis, évalue les besoins et exigences en matière de mise en œuvre de la convention au Togo et identifie les mesures à mettre en œuvre, le calendrier et les ressources nécessaires.

Les réalisations depuis l'adhésion

2) Stratégie de mise en œuvre de la Convention (appui financier de la Convention) élaboré

Objectif

Le plan d'action vise à définir les mesures à mettre en œuvre et les capacités à renforcer par le Togo pour protéger les ressources en eau transfrontière, et à garantir leur quantité, leur qualité et leur utilisation durable en facilitant et en promouvant la coopération bilatérale et multilatérale avec les pays voisins dans les communautés vulnérables

Les réalisations depuis l'adhésion

2) Stratégie de mise en œuvre de la Convention (appui financier de la Convention) élaboré

La mise en œuvre de la convention est organisée autour de quatre (04) grands axes :

- Promotion de la connaissance des obligations de la Convention sur l'eau à l'échelon du territoire national ;
- Renforcement du cadre de gestion intégrée et de protection des ressources en eau ;
- Promotion d'un cadre de concertation et d'échange entre les Etats voisins sur les ressources en eau partagées ;
- Promotion et valorisation des ressources en eau pour l'adaptation aux changements climatiques et le renforcement de la résilience dans les communautés vulnérables

Les étapes d'élaboration de la stratégie

- Recrutement d'un consultant (mis à disposition par le Secrétariat de la convention sur demande du Togo, recrutement sur la base d'un TdR et d'une consultation restreinte, durée contractuelle : 1 mois)
- Prestations du consultant
 - ✓ Collecte des données et informations (au cours de l'atelier de partage sur le contenu de la convention et par la suite auprès des différents acteurs concernés)
 - ✓ Elaboration du document (étape par étape : le plan de rédaction, la stratégie proprement dite partie par partie, plan d'action)

Les étapes d'élaboration de la stratégie

- Validation du document
 - ✓ Validation à l'interne au sein du ministère (DRE), d'abord le plan de rédaction, puis le document lui-même partie par partie au fur et à mesure de l'élaboration du document par le consultant ;
 - ✓ Contribution du CGRE de la CEDEAO et du Secrétariat de la Convention sur l'eau est sollicitée pour l'amélioration du document ;
 - ✓ Atelier national de validation (par les acteurs concernés, date probable : ce mois de mai 2023, source de financement : CGRE)

Leçons apprises

Pour le Togo, confier l'élaboration de ce document à un consultant n'est pas la bonne approche. En effet, contrairement à notre attente, le consultant a mis plus de temps que prévu et le processus a accusé un grand retard (date de remise du document : août 2022 par rapport à la date de démarrage des prestations par le consultant : début février 2022)

Confier si possible, l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre à une compétence interne du ministère

 on peut gagner à la fois sur les délais et la qualité du document

Les prochaines actions

- 1) Organisation d'un atelier de validation du document de la stratégie de mise en œuvre de la Convention (appui financier de la CGRE)
 - Partager le contenu de la stratégie avec les différents acteurs ;
 - Recueillir leurs commentaires et observations;
 - Finaliser le document
- 2) Financement de la stratégie de mise en œuvre de la convention
 - Mobilisation des ressources internes de l'Etat ;
 - «Vendre» le document après des PTF pour la mobilisation des RF nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action;
 - Solliciter l'appui du secrétariat de la convention sur l'eau, le CGRE/CEDEAO et le Département de l'Agriculture, des RE et de l'Environnement de la Commission de l'UEMOA dans la recherche du financement et pour le financement de certaines actions du plan.



Merci de votre attention

Plus d'information

[Adresse email](mailto:elise_tozoabla@yahoo.fr) : elise_tozoabla@yahoo.fr